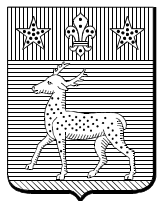


MAIRIE
DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 09
- présents : 08
- votants : 08

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 21/03/2025

Présents : Mrs PESCE A., PELLEGRIN J., HONNORAT J., FAY E.P. et Mmes ALBANO N., BERAUD M.,
BONNETTY M. et OBRADOS A..

Absent : Mr DROGOUL- SPANU D.

Objet: TAXES 2025

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2024 :

- THRS = 10.30%
- TFPB = 29.12%
- TFPNB = 83.88%

En 2024, une majoration de 3.9% des bases locatives est appliquée par l'Etat (*pour rappel elle avait été de 7.1% en 2023*), en 2025 cette hausse est de 1.71% ; Il propose, par conséquent d'appliquer pour la commune les mêmes taux qu'en 2024.

Après échange et réflexion, l'Assemblée Délibérante est favorable à l'unanimité des membres présents à la mise en œuvre des taux suivants : **THRS = 10.30%, TFPB = 29.12%, TFPNB = 83.88% pour 2025.**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



AGEDI Dépôt Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2025 004-210400909-20250328-DE_2025_010-DE